
1917

*Rédigé le 30 décembre 1917
(12 janvier 1918).*

*Publié le 31 décembre 1917 (13
janvier 1918) dans les journaux
«Pravda» n° 227 et «Izvestia du
Comité exécutif central» n° 264
Conforme au manuscrit*

*Œuvres t. 26, pp. 438-439,
Paris-Moscou*

Lénine

Résolution

**du conseil des commissaires du peuple sur la réponse de la Rada
d'Ukraine au conseil des commissaires du peuple**

Le Conseil des Commissaires du peuple considère que la réponse de la Rada est si vague et si évasive qu'elle frise la dérision. La cause principale du désaccord avec la Rada a été clairement indiquée par le Conseil des Commissaires du peuple dans son premier message proposant des pourparlers de paix à la Rada [1]. Il était dit dans ce document qu'un soutien direct ou indirect des troupes de Kalédine par la Rada nous donnerait une raison légitime d'engager contre elle une action militaire. Autour de Kalédine se rassemblent les éléments contre-révolutionnaires parmi les grands propriétaires fonciers et la bourgeoisie, venus de tous les coins de la Russie. Contre Kalédine se dresse manifestement la majorité des paysans et des travailleurs cosaques, même dans la région du Don. La reconnaissance du pouvoir des Soviets par la majorité de la population de Russie et, en premier lieu, par la majorité des masses laborieuses de toutes les nationalités, est un fait évident pour tous. En Ukraine même, le mouvement révolutionnaire des classes laborieuses en faveur d'une remise totale du pouvoir aux Soviets prend de plus en plus d'ampleur et constitue une promesse de victoire sur la bourgeoisie ukrainienne dans un proche avenir.

En refusant de dire si elle cessera de soutenir, directement ou non, les troupes de Kalédine, la Rada rompt les pourparlers de paix

dont nous avons pris l'initiative et assume toute la responsabilité de la prolongation de la guerre civile, déchaînée par les classes bourgeoises de différentes nationalités, guerre absolument sans espoir pour elles, car l'immense majorité des ouvriers, des paysans et des soldats appuie résolument la République socialiste des Soviets.

Quant aux revendications nationales des Ukrainiens, l'indépendance de leur république populaire, son droit d'exiger des relations fédératives, elles sont reconnues pleinement par le Conseil des Commissaires du peuple et ne soulèvent pas la moindre contestation.

Notes

Les notes rajoutées par l'éditeur sont signalées par [N.E.]

[1]. Voir [Manifeste au peuple ukrainien et ultimatum à la Rada d'Ukraine](#)
(N.R.)
